

DIRECTEUR DES SECOURS MÉDICAUX (DSM)

(Chasuble blanche à damiers bleu et blanc marquée DSM)

↔ **COS, Officier Adjoint DSM**

◉ **Le DSM est successivement:**

- le médecin sapeur-pompier ou le médecin SMUR arrivé en premier sur les lieux du sinistre,
- puis, dès son arrivée, le médecin Chef du S.D.I.S ou le Directeur du S.A.M.U, ou l'un de leurs collaborateurs inscrits sur une liste d'aptitude préalable.

◉ **Position géographique**

Sur le site.

◉ **Missions**

Après s'être présenté au COS, organise et coordonne la médicalisation des opérations : relèvement, triage, soins, mise en condition de transport et évacuation des victimes.

1. Valide avec le COS l'emplacement du (ou des) PMA(s) précédemment déterminé(s) par le médecin 1^{er} intervenant avec le 1^{er} COS. Si plusieurs PMA sont activés, il décide l'implantation du CME,
2. Accueille et affecte les médecins et les personnels de santé qui se présentent au PC de site,
3. Désigne le (ou les) Médecin(s) Chef PMA. Lors d'un ACEL*, les fonctions DSM et médecin chef PMA peuvent être cumulées,
4. Fait mettre en place une structure d'accueil des urgences médico psychologiques (Fiche réflexe N° 34),
5. Fait mettre en place une structure d'accueil des D.C.D,
6. Fait faciliter l'identification des victimes décédées,
7. S'assure de l'approvisionnement continu en produits pharmaceutiques (médicaments et O2),
8. Fait établir la liste des capacités d'accueil hospitalier (en particulier : lits, chantiers opératoires, services spécialisés),
9. Organise, en cas d'intervention de longue durée, la relève des personnels médicaux,
10. Est l'interlocuteur médical auprès des autorités et de la presse.

◉ **Moyens**

Il a autorité sur l'ensemble des moyens de secours médicaux engagés sur le sinistre, en liaison constante avec le COS.

Il est secondé par l'officier adjoint DSM.

* ACEL : Accident Catastrophique à Effet Limité.